

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022 PROCES VERBAL N° 07-2022

L'An deux mille vingt-deux, le onze juillet, à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 14/06/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune
La convocation a été affichée le 14 juin 2022.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique				
DROUIN	Claude				
PRUNIER - NEYRET	Julie				
BEREZIAT	Didier				
MORTREUX	Françoise				
RENARD	Alexandre		X		PRUNIER – NEYRET Julie
FRERY	Maud				
VIRICEL	Bertrand				
CHANEL	Gérard				
BUFFERNE VINCENT	Ludivine				

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame PRUNIER NEYRET Julie est élue secrétaire de séance par 10 voix.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 Juin 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu du 20 juin 2022.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité
- **D'approuver** le compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ÉTAIT LE SUIVANT :

LA COMMUNE

Cheminement Doux :

- Validation du plan de financement
- Lancement des Etudes

INFORMATIONS DIVERSES

AGENDAS

LA COMMUNE :

5. CHEMINEMENT DOUX : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser l'aménagement de la RD129. En effet, cette voie actuellement très routière, nécessiterait la réalisation de travaux afin de limiter les sur vitesses et de sécuriser les modes de déplacement actifs.

Les aménagements qui seront réalisés garderont un caractère rural en cohérence avec le contexte environnant. Ainsi, le projet prévoit la réalisation d'un cheminement doux en stabilisé renforcé sur le côté sud de la chaussée.

Le montant estimatif total du projet est de 522 099,30 € HT.

Afin de préserver son budget la commune fera appel à une aide départementale de contractualisation avec les communes au titre du dispositif « amendes de police ».

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux	476 990,00 €	CD01	15,00%	78 314,90 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>15,00%</i>	<i>78 314,90 €</i>
Frais annexes	45 109,30 €	Autofinancement	85,00%	443 784,41 €
TOTAL HT	522 099,30 €	TOTAL	100%	522 099,30 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Madame le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. CHEMINEMENT DOUX : LANCEMENT DES ÉTUDES

La réunion de lancement a eu lieu le mercredi 29 juin 2022 avec le représentant de l'Agence d'Ingénierie et le Maître d'œuvre du cabinet INFRATEC.

Un point et une analyse sont fait au Conseil municipal. Ce dernier définit ces choix et le cheminement définitif. Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu sur la seconde zone 30 qui serait située plutôt à la sortie de Montbuisson (entre la Mairie et les Ragonnières). Plusieurs modifications sont effectuées sur le Plan préalable de l'Agence d'Ingénierie. Le Maire et le premier adjoint sont chargés de les transmettre au Cabinet INFRATEC afin de lui permettre de travailler sur le projet.

7. INFORMATIONS DIVERSES

Fête du village

- La structure gonflable à 430 € est réservée.
- Le foodtruck « Chez le Breton » sera sur place dès 16 h pour le goûter et le repas du soir.
- Une animation Poney-équithérapie sera proposée pour les enfants du village de 16 h à 18 h 30.
- Le feu d'artifice est en cours de réservation selon les arrivages.

8. AGENDA

- Mercredi 24 août : réunion de préparation de la fête du village
- Vendredi 26 août : RDV pour le projet de cheminement doux avec M. Lacroix

Fin de la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil municipal, **le 30 Août 2022**

La secrétaire de séance
Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Françoise MORTREUX

